

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE-RENDU

**DE LA SÉANCE DU VENDREDI 28 JUIN 2024
A 20 heures 45 EN MAIRIE DE TILLY**

Convocation 19 Juin 2024

SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PATRICK JOURDAIN, MAIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Patrick JOURDAIN, Maire,
M. Robert SLOVES, 1er Adjoint,
M. Maurice GARSULT, 2^{ème} Adjoint,
M. Nicolas AUMONIER,
Mme Céline DUPONT,
M. Richard LETORT,
Mme Anne-Marie CHEVALIER
M. Christian PETITPAS,
Mme Solange VIORNAY,
M. François VIROT,

ABSENTS EXCUSES

Mme Marie-Christine EMINIAN, donne procuration à M. Patrick JOURDAIN,
M. Sébastien BOITTE,
Mme Françoise POUCHUCQ,
M. Michel GALMEL,
M. Simon LATRECHE,

Soit 15 membres en exercice

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Nicolas AUMONIER, en qualité de Secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal, n'ayant pas de remarques bloquantes, approuve le précédent compte rendu

2) SITUATION BUDGETAIRE EN COURS D'ANNEE:

Monsieur le Maire informe le Conseil que les différentes progressions sur la voirie ne permettent pas de dégager une situation proche de la réalité. A ce jour, nous pouvons noter qu'une réserve de 400 000 euros sera, sous toutes réserves des travaux d'investissements, utilisable pour notre projet principal ; tout en gardant une boule de neige nécessaire aux imprévus soit environ 100 000 euros.

3) SUBVENTIONS ET TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2024:

Il est rappelé au Conseil que la commune n'a pas encore payé les travaux d'enfouissement de Sauseuse ainsi que ceux de Véolia dans le même secteur. L'enveloppe à prévoir s'évalue à 80 000 euros. Un enfouissement des poteaux téléphoniques route de Panilleuse pour 15 000 euros sont engagés lors de l'arrivée de l'antenne Axians. Il est prévu la rénovation des abats-sons de l'église ainsi que l'implantation des cave-urnes accompagnée de sa végétation. Une améliora-

tion de l'aération de l'ancienne classe est nécessaire et à rentrer dans le budget communal. Monsieur le maire demande au Conseil de conserver la somme de 150 000 euros pour ces différentes opérations. Le principe est accepté dans son ensemble.

4) SITUATION VOIRIE SUR LA COMMUNE :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SLOVES pour diagnostiquer la situation voirie de la commune. Trois postes sont principalement à prévoir :

- sur Corbie, bien que la voirie concède une amélioration substantielle de son réseau, le virage au nord de la rue du hameau mérite dans un premier temps de revoir l'inertie des eaux pluviales dans ce secteur. Le chemin communal qui aboutit à la ferme est concerné. L'entreprise Galmel est en charge de rétablir cette situation avant tout devis indispensable à cette opération.

- pour la rue grande deux tronçons sont nécessaires compte tenu des coûts et de la nature des travaux. L'un du silo à la rue des quinze acres, l'autre jusqu'au stop de la route de Panilleuse . Cela demande ; bien évidemment pour la pérennité du projet ; une étude de l'état des lieux. Le carrefour de la cabine des cars demande une éventuelle modification subventionnable par les amendes de police.

- Une autre étude sur la route de Panilleuse est à prévoir compte tenu de l'utilisation de cette route (cars, camions EOM, usager de Panilleuse, entreprises Galmel...).

De ce fait, les opérations sont estimées au million d'euros donc peu probables pour la commune. Il est donc obligatoire d'avoir recours aux marchés publics, à un emprunt d'environ 200 000 euros et à un cabinet conseil pour définir les prochains objectifs.

5) DEMANDE ASSISTANCE CABINET CONSEIL SUR ROUTE DE PANILLEUSE :

Le Conseil doit se positionner sur l'assistance essentielle d'un cabinet conseil. La préférence a été accordée au cabinet SODEREF pour la somme de 24 000 euros.

Après en avoir discuté, le conseil à l'unanimité demande au cabinet de faire les démarches précisément en fonction de l'évolution des travaux.

6) REPONSE A SNA SUR LES ZONES D'ACCELERATION : résultat de la population:

Monsieur le Maire informe le Conseil que la réunion avec la population sur les zones d'accélération n'a pas apporté d'éléments supplémentifs.

La réponse de TILLY à SNA, ainsi qu'à la Préfecture ; est donc :

- pas de zones éoliennes sur la commune car non productives aux vents contrairement au nord du département.

- pas de zone de méthanisation sur la commune car une centrale est déjà implantée en limite du territoire.

- pour les panneaux photovoltaïques sur la commune il n'existe aucune objection sur le toit des maisons tout en restant d'une apparence bienséante. Par contre, l'instruction est impérative pour une implantation en plaine.

- en ce qui concerne la biomasse et le bois, le sud de la commune reste ouvert à d'éventuelles évolutions.

- en termes d'amélioration de l'habitat, toutes opérations seront autorisées pour les chaudières et l'isolation des maisons.

7) REPONSE A SNA SUR NOUVELLES COMPETENCES : en particulier hectares à définir:

Monsieur le Maire informe le conseil que lors d'une réunion à l'Espace Philippe Auguste, il était question de priver la commune de sa maîtrise dans l'utilisation de l'hectare étatique jusqu'en 2030. Afin d'accompagner cette fermeté dans le refus, le conseil à l'unanimité décide de conserver son hectare d'artificialisation zéro.

8) DEMANDE DE STATIONNEMENT SUR COMMUNE(taxi) : décision du conseil:

Il est donné lecture au Conseil par l'entremise de M. SLOVES de la demande d'une administrée de la commune de Vexin-sur-Epte, de son état chauffeuse de taxi. Monsieur le Maire avant toute décision , précise que cet engagement est définitif compte tenu du nombre d'habitant.

L'ensemble des élus, donnant la préférence à l'envie d'entreprendre, précise que la population Tilleuloise reste prioritaire dans le transport taxi.

De ce fait, à l'unanimité, accorde à Mme HAMELET Charlène l'autorisation de stationnement demandé par celle-ci.

INFORMATIONS AU CONSEIL :

Comme à chaque Conseil, le Conseil est informé des événements de la période :

Il est donné lecture au Conseil :

- ◆ La mairie a été transférée dans la maison d'à côté.
- ◆ Monsieur le Maire remercie les participants à ce transfert
- ◆ Il est rappelé aux élus de la remise des prix lors de la fête des écoles à TILLY.
- ◆ La mairie a effectué des agencements dans le presbytère et les écoles.
- ◆ La mairie est toujours en recherche d'un agent d'entretien dans la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

- ◆ Chemin communal entre le 27 et 29 rue grande :
Monsieur le Maire précise à M. AUMONIER que l'entretien a bien été fait, mais l'autorise à surveiller de près cette planification.
- ◆ Colis des anciens :
Après de longues discussions, et en particulier sur les dépenses pour les écoles, le conseil à l'unanimité accorde un engagement financier de 50 euros par habitants de plus de 65 ans.

Le Conseil n'ayant plus de questions, et l'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23 h 00. La prochaine séance ordinaire est prévue le vendredi 27 septembre 2024. Le maire remercie l'assemblée.